

PERIMETRE DU QUARTIER

Val de Marne (94)

Commune : **Champigny-sur-Marne.**

Z.R.U. : **Les Mordacs.**

1143060

n° d'ordre : 675

PERIMETRE RUE PAR RUE * :

La délimitation du périmètre de la Z.F.U. du même nom, inscrite rue par rue au décret n°96-1154 du 26 décembre 1996 est distincte de celle de la Z.R.U. décrite ci-dessous. Le tracé du périmètre de la Z.F.U. apparaît en surimpression sur la carte au 1/25 000 de la Z.R.U., mentionnée à l'article 1 des décrets n°96-1156 et 96-1157 du 26 décembre 1996.

- Rue du Bois l'Abbé
- Rue Molière
- Rue du Fossé Vert
- Villa Molière
- Rue Molière
- Limite communale (chemin des Mogatons)
- Chemin des Mogatons jusqu'à la RN 4
- RN 4 réserves foncières de l'Etat, emplacement réservé au POS au bénéfice de l'Etat pour un projet routier (liaison A4 - RN4) jusqu'à l'avenue de Coeuilly
- Avenue de Coeuilly (collège Molière inclus) jusqu'à la rue Aristide Briand (Chennevières sur Marne)
- Rue Aristide Briand (Fort de Champigny inclus) jusqu'à la rue de la Libération
- Rue de la Libération jusqu'aux limites Ouest des réserves de l'Etat (emprise projet autoroutier)
- Limites Ouest des réserves foncières de l'Etat jusqu'à la rue de Bernau
- Rue de Bernau jusqu'à la zone d'activité des Nations
- Limites Est et Sud de la zone d'activité des Nations jusqu'à la voie Sonia Delaunay
- Voie Sonia Delaunay vers l'est jusqu'à la rue du Bois l'Abbé
- (Rue du Bois l'Abbé)